

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1794/SG/CD la Chambre des Députés portant approbation du budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1973.

n° 72-1794/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 301/7°L du 19 décembre 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant approbation du budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1973, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de: Quatre cent quarante millions cinq cent soixante-treize mille francs Djibouti (440.573.000 FD) pour le budget ordinaire, et à la somme de: Dix-sept millions sept cent soixante-huit mille francs Djibouti (17.768.000 FD) pour le budget extraordinaire.